



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 5 FEVRIER 2020
à : 10H00

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, BESNIER Gaëtan, FAGNOU Claude
VERIN Pierre, Mme GILLON Mireille

Excusé : M. BROCHARD Philippe

FORFAITS

DU 8 FEVRIER 2020

U15 à 8

CLOYES DROUE (1) / LA LOUPE (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant le mail de la LOUPE du 4 février 2020 déclarant forfait pour ce match

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de LA LOUPE

Donne match perdu par forfait à LA LOUPE (-1 point) pour en reporter le bénéfice à CLOYES-DROUE (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 47 euros à LA LOUPE (1^{er} forfait)

DU 1^{er} FEVRIER 2020
U15 D3 POULE B
YMONVILLE (1) / ST-DENIS-CHATEAUDUN (1)
La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant La feuille de match indiquant : absence de l'équipe visiteuse

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de ST-DENIS-CHATEAUDUN

Donne match perdu par forfait à ST DENIS-CHATEAUDUN (-1 point) pour en reporter le bénéfice à YMONVILLE (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 94 euros à ST-DENIS-CHATEAUDUN (1^{er} forfait)

REPORT DE MATCH

DU 1^{er} FEVRIER 2020
U18 D2
COURVILLE-FONT-AMILLY (1) / VILLEMEUX-NOGENT LE ROI (1)
La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match

Considérant le mail de VILLEMEUX

Considérant que l'heure du match a été modifiée par le District sans l'accord des deux clubs.

PAR CES MOTIFS :
Donne match à jouer le Samedi 29 Février

MATCH NON JOUE

DU 2 FEVRIER 2020
DEPARTEMENTAL 2 POULE A
CHATEAUNEUF (1) / NOGENT LE PHAYE (1)
La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match précisant que celui-ci n'a pas été joué le terrain étant impraticable

Considérant le rapport de l'arbitre confirmant cette impraticabilité

PAR CES MOTIFS :

Donne match à jouer à une date ultérieure

FEUILLE DE MATCH

DU 1^{er} FEVRIER 2020

U15 à 8

CLOYES (1) / LUCE AMICALE (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match papier sur laquelle pour le club de LUCE AMICALE figure comme dirigeant M. TASALI Gokdeniz (licence 254 731 85 66) mineur âgé de 16 ans.

Et pour le club de CLOYES-DROUE, M. MASSERON Théo (licence 2544973341) mineur âgé de 16 ans.

Rappelle aux deux clubs que pour les matches de catégories jeunes, les dirigeants doivent être majeurs.

Rappelle aux deux clubs l'obligation de faire figurer sur la feuille de match l'identité des arbitres.

TOURNOI

- **REGLEMENT DU TOURNOI ORGANISE PAR LE C'CHARTRES LE 20 JUIN 2020**

La commission prend note du règlement du tournoi U 13 F dont il s'agit et confirme son accord pour l'organisation de cette manifestation

MAIL D'UN DIRIGEANT D'AUNAY SOUS AUNEAU

- Du 4 FEVRIER 2020 : mail de Monsieur Valdemar MOREIRAS dirigeant U9 relatif à un plateau organisé par le club de C'CHARTRES le 1^{er} Février 2020.

Pris note

RESERVES D'AVANT MATCHES

DU 2 FEVRIER 2020
DEPARTEMENTAL 1
C'CF 4 / TREMBLAY LES VILLAGES (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant match formulée par TREMBLAY LES VILLAGES sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de C'CHARTRES FOOTBALL.

Motif : des joueurs du C'CHARTRES FOOTBALL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve confirmée par mail émanant de la boîte officielle du club du 3 Février 2020

Dite recevable en la forme

Considérant l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF, lequel dispose : « ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celles-ci ne jouent pas un match officiel le même jour ou le lendemain. »

Considérant que le 1^{er} et 2 Février 2020, aucune équipe supérieure du club n'a disputé un match de compétition officielle, seules les équipes de D1 et D2 avaient un match

Considérant que le 25 Janvier 2020, l'équipe Seniors 1 a disputé un match contre OISSEL

Considérant que le 26 Janvier 2020, l'équipe Séniors 2 a disputé un match contre CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Considérant que le 26 Janvier 2020 l'équipe Seniors 3 a disputé un match contre BLOIS

Considérant qu'il y a lieu de vérifier si lors des rencontres ci-dessus des équipes 1, 2 et 3 du C'CHARTRES un ou des joueurs ayant participé à l'une ou l'autre de ces rencontres ont participé au match du 2 Février 2020 : C'CF (4) / TREMBLAY LES VILLAGES (1)

Après vérification, il s'avère qu'aucun joueur ayant participé au dernier match de l'une des équipes supérieures n'a participé au présent match.

PAR CES MOTIFS :

Confirme le résultat acquis sur le terrain

C'CHARTRES (4) : 3 buts et 3 points

TREMBLAY LES VILLAGES (1) : 1 but et 0 point

DU 2 FEVRIER 2020
DEPARTEMENTALE 2 POULE B
CLOYES DROUE 1 / YMONVILLE 2

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par CLOYES-DROUE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'YMONVILLE.

Motif : des joueurs du club d'YMONVILLE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve confirmée par mail émanant de la boîte officielle du club du 3 Février 2020

Dite recevable en la forme

Considérant l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF lequel dispose : « ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celles-ci ne jouent pas un match officiel le même jour ou le lendemain. »

Considérant que le 1^{er} Février 2020, l'équipe évoluant en R3 n'a pas joué un match de compétition officielle

Considérant que le 26 Janvier 2020, l'équipe Seniors 1 a disputé un match contre LUISANT

Considérant qu'il y a lieu de vérifier si lors de la rencontre ci-dessus de l'équipe 1 un ou des joueurs ayant participé à cette rencontre a ou (ont) participé au match du 2 Février 2020 : CLOYES DROUE (1) / YMONVILLE (2)

Après vérification, il s'avère qu'aucun joueur ayant participé au dernier match de l'équipe supérieure n'a participé au présent match.

PAR CES MOTIFS :

Confirme le résultat acquis sur le terrain

CLOYES-DROUE (1) : 4 buts et 1 point

YMONVILLE (1) : 4 buts et 1 point

REPORTS DE MATCHS DU 1^{er} et 2 FEVRIER

Départemental 1 :

Sours (1) / Courville (1) → Reporté au Dimanche 26 Avril

Départemental 2 Poule A :

Vernouillet UPE (1) / Dreux Horizon (2) → Reporté au Vendredi 8 Mai

→ Nogent le Rotrou / Vernouillet du 9 Mai est décalé au Dimanche 10 Mai à 15h00

Nogent le Rotrou (1) / Lèves (1) → Reporté au Samedi 11 Avril

Châteauneuf (1) / Nogent le Phaye (1) → Reporté au Dimanche 10 Mai

Départemental 2 Poule B :

Senonches (1) / Beauceironne (1) → Reporté au Dimanche 12 Avril

Départemental 3 Poule A :

Nogent le Roi (2) / Lèves (2) → Reporté au Samedi 21 Mars

Départemental 3 Poule B :

U.S. Vallée du Loir (2) / Lucé Ouest (2) → Reporté au Samedi 11 Avril

Nogent le Phaye (2) / Ymonville (3) → Reporté au Dimanche 26 Avril

Béville le Comte (1) / Sours (2) → Reporté au Dimanche 12 Avril

Départemental 3 Poule C :

Brou-Dangeau (2) / St-Denis les Ponts (1) → Reporté au Dimanche 22 Mars

Thiron-Gardais (1) / La Bazoche Gouet (1) → Reporté au Dimanche 10 Mai

Départemental 4 Poule A :

Brezolles (2) / Villemeux (2) → Reporté au Dimanche 26 Avril

Départemental 4 Poule B :

Illiers (2) / Ent. Amilly-Chartres CANP (1) → Reporté au Samedi 21 Mars

Voves (1) / Ent. Coud-Mor-Barj (2) → Reporté au Dimanche 22 Mars

Courville (2) / Béville le Comte (2) → Reporté au Dimanche 22 Mars

Départemental 4 Poule C :

Champrond-Brunelles (1) / Thiron-Gardais (2) → Reporté au Dimanche 10 Mai

Le Gault St-Denis (1) / FC Beauvoir (2) → Reporté au Dimanche 12 Avril

U18 D1 :

Abondant-Bû (1) / Lucé Amicale (1) → Reporté au Samedi 29 Février
Angerville (1) / Chateaudun-St-Denis (2) → Reporté au Samedi 29 Février
La Loupe (1) / Mainvilliers (1) → Reporté au Samedi 29 Février

U18 D2 :

La Ferté-Senonches-Brezolles (1) / Aun ss Auneau-Béville (1) → Reporté au Samedi 29 Février

U17 D1:

Jouy St-Prest (1) / Châteauneuf-Tremblay (1) → Reporté au Samedi 22 Février

U15 D1 :

Angerville (1) / C'Chartres (3) → Reporté au Samedi 11 Avril

U15 D2 Poule A :

FC Rémois (1) / Belhomert (1) → Reporté au Samedi 11 Avril

U15 D2 Poule B :

Voves-Beauceronne (1) / Nogent le Phaye-Sours (1) → Reporté au Samedi 11 Avril
Donnemain-Lutz (1) / Dammarie-Berchères (1) → Reporté au Samedi 11 Avril

U15 D3 Poule A :

Gallardon-Auneau-St-Symph (1) / Jouy St-Prest (1) → Reporté au Samedi 11 Avril
Senonches-La Ferté Vidame (1) / Nogent le Roi-Villemeux (1) → Reporté au Samedi 11 Avril

U15 D3 Poule B :

Thiron-Brou-Dangeau (1) / St-Georges (2) → Reporté au Samedi 11 Avril
Illiers-Bailleau (1) / Béville-Aunay sous Auneau (1) → Reporté au Samedi 11 Avril

U15 à 8 :

Nogent le Rotrou-Authon (2) / Dreux Port (1) → Reporté au Samedi 11 Avril
La Loupe (1) / Chartres MSD (1) → Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U13 D1 Poule A :

FC Rémois (1) / Epernon (1) → Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U13 D1 Poule B :

Nogent le Phaye-Sours (1) / C'Chartres (5) → Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U13 D2 Poule A :

Senonches (1) / Vernouillet UPE (1)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U13 D2 Poule B :

Jouy St-Prest (2) / Courville (1)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U13 D2 Poule C :

Authon du Perche (1) / Bailleau-Illiers (1)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Brou-Dangeau (1) / Cloyes-Droué (1)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U13 D3 Poule A :

Angerville (2) / Ymonville (2)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U13 D3 Poule B :

La Loupe (1) / La Ferté Vidame (1)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Saulnières (2) / Nogent le Rotrou (2)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U13 D3 Poule C :

Nogent le Roi (2) / Saulnières (1)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U13 D3 Poule D :

Vernouillet UPE (2) / FC Rémois (2)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U13 D3 Poule F :

U.S. Vallée du Loir (2) / Donnemain-Lutz (1)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Critérium U11 Niveau 2 Poule A :

Tremblay les Villages (1) / FC Drouais (2)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

FC Rémois (2) / C'Chartres (4)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 2 Poule B :

Angerville (1) / St-Symphorien-Gallardon (1)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 2 Poule C :

Nogent le Rotrou (1) / Brezolles (1)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 2 Poule D :

Bailleau-Illiers (1) / Mainvilliers (3)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule A :

Nogent le Roi-Villemeux (2) / Dreux ACSDF (1)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule B :

Voves (1) / Lucé Amicale (1)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule D :

Hanches (2) / Luisant (3)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Lucé Ouest (3) / C'Chartres (5)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule E :

Gallardon-St-Symph (1) / Angerville (2)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule F :

Clévilliers (1) / Vernouillet UPE (1)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule G :

Fontaine-Amilly-CANP (1) / Lucé Ouest (4)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Nogent le Phaye-Sours (1) / Dammarie (2)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Illiers-Bailleau (1) / C'Chartres (6)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule H :

Berchères les Pierres (1) / Angerville (3)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule J :

La Bazoche Gouet (1) / Logron-Marboué-Arrou (2)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

U.S. Vallée du Loir (2) / St-Denis-Chateaudun (1)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Lutz-Donnemain (1) / Le Gault-Alluyes (1)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule K :

Nogent le Rotrou (2) / Senonches (1)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Belhomert (1) / La Loupe (1)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

La Ferté Vidame (1) / Thiron-Gardais (1)

→ Reporté au Samedi 28 Mars

Coupe d'Eure-et-Loir U18 :

FC Rémois (1) / FC Drouais (1)

→ Reporté au Samedi 22 Février

Coupe d'Eure-et-Loir Vétérans :

Béville le Comte (1) / Dammarie (1)

→ Reporté au Dimanche 19 Avril

U.S. Vallée du Loir (1) / Aunay sous Auneau (1)

→ Reporté au Dimanche 29 Mars

Ymonville (1) / Mainvilliers (1)

→ Reporté au Dimanche 19 Avril

Brezolles (1) / St-Georges (1)

→ Reporté au Dimanche 29 Mars

MATCHS à PLACER DANS LE CALENDRIER

Coupe d'Eure-et-Loir U15 :

Les 1/8^{ème} de Finale, initialement prévus le 1^{er} Février sont programmés le 29 Février

Coupe d'Eure-et-Loir Vétérans :

Vét. Ste-Gemme Mor-Marsauceux / Jouy St-Prest

→ Programmé le 29 Mars

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF

Le Président
Gaëtan BESNIER

Le Secrétaire de séance
Claude FAGNOU